



Plan épargne avenir climat (PEAC) pour les jeunes : comment ça fonctionne ?

Actualité législative publié le **09/01/2025**, vu **350 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Plan épargne avenir climat (PEAC) : comment ça fonctionne ? Par sites officiels du gouvernement

À partir du 1er juillet 2024, un nouveau produit d'épargne, le plan épargne avenir climat (PEAC), sera ouvert aux jeunes de moins de 21 ans pour investir dans la transition écologique. Qu'est-ce que le PEAC ? Comment souscrire à ce produit d'épargne ? Quelle est la fiscalité du PEAC ? Explications.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/plan-epargne-avenir-climat-peac-comment-ca-fonctionne>

DE PLUS :

<https://www.village-notaires-patrimoine.com/plan-d-epargne-avenir-climat-peac-un-investissement-ecologique-pour-les>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17914>

<https://www.economie.gouv.fr/daj/lettre-de-la-daj-le-plan-depargne-avenir-climat-un-nouveau-placement-vert>